

CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE

# MALUS



## LIVRET D'ACCUEIL STAGIAIRE

“ L'EXPÉRIENCE  
QUI FAIT LA DIFFÉRENCE  
DEPUIS 1960 ”



# Bienvenue !

Madame, Monsieur,

Vous allez ou vous venez d'intégrer une formation au sein de l'un de nos établissements **CFP MALUS** et nous vous souhaitons la bienvenue.

Ce livret a été mis en place pour vous guider et vous accompagner dans les grandes étapes de votre période de formation.

Vous y trouverez des informations pratiques et des éléments de présentation de l'entreprise.

N'hésitez pas à le consulter et à l'utiliser.

Nous vous souhaitons bonne réussite dans votre formation.

Déborah DINOCHÉAU  
Présidente des CFP MALUS



## **SOMMAIRE**

### Présentation de l'entreprise

### Les formations

Les permis

Marchandises et voyageurs

Titres professionnels Transport

CACES<sup>®</sup>

Titres professionnels Logistique

Risque et Sécurité

Développement de compétences

Auto-Ecole

### Les équipes

### Informations pratiques

Votre arrivée en formation

Votre responsable formation

Votre formation

Vos obligations

### Votre centre de formation

Site de formation et conditions de formation

Absences et retards

Suivi du stagiaire

Accueil des personnes en situation de handicap



## ➔ Présentation de l'entreprise

**CFP MALUS** est une entreprise familiale créée en 1960, elle est composée de 3 centres de formation répartis dans la région Centre ainsi que deux auto-écoles à Bourges.



Les **CFP MALUS** sont, aujourd'hui, devenus un acteur majeur de la formation professionnelle qui répond aux besoins des entreprises et des particuliers dans le monde du transport, de la logistique, du BTP et de la sécurité.

Nos structures et notre matériel nouvelle génération répondent aux dernières normes technologiques et environnementales. Nos conseillers et notre équipe pédagogique sont spécialisés dans leur domaine pour être à votre écoute et vous apporter des solutions immédiates.

La qualité est notre première préoccupation, c'est pourquoi les **CFP MALUS** s'appuient sur une équipe de formateurs en CDI, du

matériel en adéquation avec l'environnement professionnel et des centres de formations dotés de plateaux techniques qui permettent aux stagiaires d'évoluer dans les meilleures conditions.

Au-delà de notre démarche qualité interne stricte, tant administrative qu'exécutive, nous avons mis en place une normalisation inter-sites, ainsi qu'une double démarche qualité reconnue : les labels et QUALIOPI.

**CFP MALUS** propose des formations initiales et continues en formations réglementaires et qualifiantes.



**Création en 1960**



**Entreprise familiale  
3ème Génération**



**70 Formateurs**



**7 000 Stagiaires/ an**



### **BOURGES**

ZAC de Beaulieu, Rue Louis Béchereau, 18000 Bourges



### **CHATEAUROUX**

ZAC de Grandéols, 740 rue Louis Malbête, 36130 Déols



### **ORLEANS**

ZA des Pierrelets, 35 avenue des Pierrelets, 45380 Chaingy

## Les formations

### Les permis

#### **PERMIS B96**

Permet de conduire un ensemble composé d'un véhicule relevant de la conduite B auquel est attelé une remorque dont le PTAC > à 750 kg et somme des PTAC du véhicule tracteur et de la remorque est > 3500 kg et < 4250 kg

#### **PERMIS BE**

Permet de conduire un ensemble composé d'un véhicule relevant de la conduite B auquel est attelé une remorque dont le PTAC > à 750 kg et somme des PTAC du véhicule tracteur et de la remorque est > à 4250 kg jusqu'à 7 Tonnes (PTAC de la remorque < 3T5)

#### **PERMIS C**

Permet la conduite des véhicules affectés au transport de marchandises ou de matériel dont le poids total autorisé en charge (PTAC) est supérieur à 3,5 tonnes.

#### **PERMIS CE**

Toute personne souhaitant accéder à la conduite d'un véhicule de transport de marchandises de la catégorie C attelé à une remorque ou semi-remorque dont le PTAC\* dépasse 3.5 Tonnes

#### **PERMIS D**

Permet la conduite de véhicules de transport en commun de plus de 9 places assises, conducteur compris.

#### **ECO CONDUITE**

Conduite économique dite rationnelle assistée par ordinateur (Véhicules légers et lourds).



## Marchandises et voyageurs

### FIMO

Concerne toutes les personnes utilisant un véhicule de plus de 3,5 tonnes de PTAC, pour exercer le métier de conducteur de transport routier de marchandises ou de voyageurs.

### FCO

Concerne toutes les personnes utilisant un véhicule de plus de 3,5 tonnes de PTAC, qui exercent le métier de conducteur de transport routier de marchandises ou de voyageurs, afin d'actualiser leurs connaissances et leurs pratiques en matière de sécurité de réglementation professionnelle.

### PASSERELLES

Permet aux conducteurs ayant obtenu une qualification initiale de conducteur de transport de marchandises, d'obtenir la qualification initiale de conducteur de transport de voyageurs et inversement.

### TAXI/FCCT/MOBILITE

**Capacité taxi** : Maîtriser les aspects techniques, réglementaires, administratifs et de gestion du Conducteur de « Taxi ».

**FCCT** : Actualisation des connaissances essentielles pour la pratique de l'activité de conducteur de taxi.

**Mobilité** : conducteur de taxi souhaitant exercer son activité dans un autre département que celui d'obtention du diplôme.



## Titres professionnels Transport

### **CONDUCTEUR TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISES SUR PORTEUR**

Réaliser en sécurité un transport routier national ou international de marchandises avec un porteur (> 3,5 t) de façon autonome et optimisée dans le contexte commercial de l'entreprise.

### **CONDUCTEUR TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISES SUR TOUS LES VEHICULES**

Réaliser en sécurité un transport routier national ou international de marchandises avec un véhicule articulé ou un train routier de façon autonome et optimisée dans le contexte commercial de l'entreprise.

### **CONDUCTEUR TRANSPORT EN COMMUN SUR ROUTE**

Réaliser en sécurité un transport de personnes avec un véhicule de transport en commun.

### **ECSR (enseignants de la conduite et de la sécurité routière)**

Permettre aux candidats de former des apprenants conducteurs par des actions individuelles et collectives.

Sensibiliser l'ensemble des usagers de la route à l'adoption de comportements sûrs et respectueux de l'environnement dans le respect des cadres réglementaires en vigueur

CCS (certificat complémentaire de spécialisation) :

Moto : assurer la formation pour enseigner des formations 2 roues.

Groupe lourd : assurer la formation pour dispenser la formation aux permis groupe lourd





### **CACES® R 482**

Engins de chantier de catégories A à G.

### **CACES® R 484**

Ponts roulants et portiques de catégories 1.

### **CACES® R485**

Chariots de manutention automoteurs gerbeurs à conducteur accompagnant de catégories 1 et 2.

### **CACES® R 486**

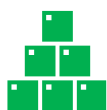
Plateformes élévatrices mobiles de personnel de groupes A, B et C.

### **CACES® R 489**

Chariots automoteurs de manutention à conducteur porté de catégories 1A à 7.

### **CACES® R 490**

Grues de chargement avec option télécommande



## **Titres professionnels logistiques**

### **PREPATEUR DE COMMANDES**

Acquérir les connaissances techniques réglementaires et professionnelles permettant de préparer l'exécution de commandes pour l'organisation de collectes de produits.

### **CARISTE D'ENTREPOT**

Acquérir les connaissances techniques réglementaires et professionnelles permettant de déplacer des unités de manutention pour stocker et déstocker avec des engins de manutention à conducteur auto-porté des catégories 3 et 5 et gérer les stocks.



## Risques et Sécurité

### **IPR**

L'objectif de la Formation est de vous préparer à l'examen de l'IPR afin d'obtenir l'Attestation de compétences relative à l'intervention à proximité des réseaux conformément à la réglementation DT-DICT de juillet 2012.

### **SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL : SST**

Acquérir les connaissances pour devenir un acteur de la prévention en entreprise. Savoir comment détecter un danger, réagir en conséquence, connaître le rôle du SST dans la prévention.

### **SECURITE INCENDIE / MANIPULATION DES EXTINCTEURS**

Acquérir les premières connaissances théoriques et pratiques dans l'utilisation des matériels d'extinction des différents types d'incendies. Savoir évacuer les lieux.

### **ECHAFAUDAGES**

Les formations R457 et R408 (échafaudage fixe et roulant) s'adressent à toutes les personnes débutantes ou expérimentées cherchant à obtenir une formation professionnalisante

### **PORT DU HARNAIS/TRAVAIL EN HAUTEUR**

Acquérir les connaissances et les savoir-faire afin de travailler en hauteur en toute sécurité. Savoir évaluer les risques face à une situation de travail en hauteur et réaliser un sauvetage le cas échéant.

### **GESTES ET POSTURES**

Être capable de manutentionner des charges inertes en respectant les principes de sécurité physique et d'économie d'effort.

## **HABILITATION ELECTRIQUE**

Sensibilisation aux risques électriques en fonction de l'emploi pratiqué.

Un agent d'entretien sera obligatoirement habilité pour pénétrer dans un local dans lequel se tient le tableau électrique.

## **V.G.P**

Réaliser les vérifications périodiques en appliquant la réglementation en vigueur (engins de chantier, matériel de levage, machines et équipements divers)



## **Développement des compétences**

### **FORMATION INFORMATIQUE**

Savoir créer, modifier, et gérer un document avec la solution Office Microsoft, Open ou un autre logiciel métier.

### **MANAGEMENT**

Acquérir les techniques managériales.

### **AMELIORATION CONTINUE**

Être capable de résoudre un problème en groupe en analysant les causes.

### **FORMATION FORMATEUR**

Devenir formatrice/eur, être capable de transmettre le savoir, captiver l'auditoire, avec la pédagogie nécessaire et maîtrise de l'animation.



## Auto-Ecole

### **PERMIS B**

Formation au permis de conduire permettant dès 18 ans la conduite d'une voiture et d'une voiture avec remorque si le PTAC ne dépasse pas 750 kg (pour la remorque).

### **PERMIS MOTO**

125 m3, Formation 125, Permis A2, Permis A2 en A.

### **PERMIS AM**

La formation AM permet la conduite inférieure à 50 m3 d'une puissance inférieure à 4 kW et d'une vitesse maximale de 45km/h.

### **RECUPERATION DE POINTS**

Le stage permet de récupérer 4 points au maximum dans la limite des 12 points ou 6 points en permis probatoires sauf cas de stage obligatoire par le tribunal.

### **REMISE A NIVEAU**

La formation de remise à niveau permet d'informer, d'analyser et de redonner confiance aux conducteurs souhaitant rester mobiles le plus longtemps possible.

### **TEST PSYCHOTECHNIQUE**

Entretien d'une durée de 45 minutes avec la présence d'un psychologue afin de valider l'aptitude à la conduite d'un véhicule.

## → Les équipes



DINOCHÉAU Déborah  
Présidente



HENRY Davy  
Directeur Général



GORGE Nicolas  
Coordinateur Général



Aurélie  
Service  
comptabilité



Karen  
Support  
administratif

### CFP MALUS 18

#### TRANSPORT



Marie-Noelle Cécile

#### CACES® et Sécurité



Florence Sandrine

### CFP MALUS 36

#### TRANSPORT



Sandra

Coordinatrice CFP 36

#### CACES® et Sécurité



Aline

### CFP MALUS 45

#### TRANSPORT



Fanny

#### CACES® et Sécurité



Vincent

Coordinateur CFP 45

45 Formateurs

## Informations pratiques

### Votre arrivée au centre de formation

Horaires d'ouverture de l'accueil : 8h 12h et 13h30 17h30

### Votre référent formation

#### **Site de Bourges**

Marie-Noëlle et Cécile pour les formations TRANSPORT

Ou Tél : 02 36 71 98 20 ou 02 36 71 98 21

Florence et Sandrine pour les formations CACES® et sécurité

Tél : 02 36 71 98 22 ou 02 36 71 98 23

#### **Site de Châteauroux**

Sandra pour les formations TRANSPORT Tél : 02 36 71 98 27

Ou

Aline pour les formations CACES® Tél : 02 36 71 98 28

#### **Site d'Orléans**

Fanny pour les formations TRANSPORT Tél : 02 36 71 98 29

Ou

Vincent pour les formations CACES® Tél : 02 36 71 98 77

## Votre formation

Avant l'entrée en formation, vous avez bénéficié d'un entretien avec l'une de nos conseillers ou référent en formation afin de déterminer vos besoins. Merci de bien vouloir vérifier votre convocation avant l'entrée en formation pour être sûr de l'adéquation entre la formation et vos attentes.

*Lors de l'entrée en formation un test de positionnement et d'évaluation des acquis vous sera proposé afin d'individualiser votre formation et adapter notre parcours pédagogique.*

*Si vous avez un doute sur l'adéquation de la formation et votre projet professionnel n'hésitez pas à contacter nos conseillers en formation.*

Les dates et la durée de stage sont rappelées dans votre convocation

**Vos heures de formations : 8H00 - 12H00 13h30-16h30**

*Les horaires peuvent être aménagés en fonction des besoins spécifiques de la formation et/ou conditions météorologiques*

## Vos obligations

### LES OBLIGATIONS LIEES A LA CONVENTION DE STAGE

- Respecter les stagiaires ainsi que le personnel CFP MALUS
- Respecter le règlement intérieur
- Ne pas manger, boire, fumer ou vapoter à l'intérieur des bâtiments et des véhicules
- Jeter verres, mégots, canettes dans les poubelles et cendriers mis à votre disposition.
- Porter les EPI (Équipements de Protection Individuel) nécessaires sur les plateaux techniques
- Il est strictement interdit d'utiliser les véhicules et chariots élévateurs sans la présence d'un formateur.
- Utiliser le téléphone portable en dehors des heures de formation.

## LA SECURITE

---

- Les règles de circulation et de stationnement



- Comportement à tenir en cas d'accident :

Prévenir le formateur ou la personne à l'accueil afin que les secours soient appelés et qu'un Sauveteur Secouriste du Travail puisse prendre en charge la victime

- Comportement à tenir en cas d'incendie :

Rester calme, donner l'alerte et se diriger vers les issues de secours à l'aide de votre formateur



Se rendre au point de rassemblement situé à côté de l'entrée des pistes PL et identifiable avec la signalétique « Point de rassemblement »

En présence de fumée, baissez-vous : l'air frais est près du sol. Suivez les indications données par les référents

- Les documents d'information sur les différents risques :

Plusieurs documents sont à votre disposition pour vous informer des différents risques :

- Le règlement intérieur vous rappelle vos obligations en matière de sécurité





## **REGLEMENT INTERIEUR - Articles L 6352-3 - L. 6352-4 du code du travail**

Malus Formation est un établissement privé d'enseignement de la conduite et de la sécurité. Les élèves y sont admis pour poursuivre leur formation dans les meilleures conditions possibles. Par ailleurs, tout est mis en œuvre au sein du centre de formation pour favoriser l'équilibre personnel, la socialisation, le développement de l'esprit d'initiative et du sens de la responsabilité. Cela suppose que chaque élève fournisse le travail personnel demandé nécessaire à la réussite de son projet, respecte un certain nombre de règles destinées à permettre un climat favorable au travail fasse, preuve de tolérance et de respect à l'égard d'autrui, participe dans la mesure de ses possibilités à la vie de l'établissement. Les droits et les devoirs des élèves sont développés ci-après dans le règlement intérieur de l'établissement.

## **REGLES CONCERNANT LE TRAVAIL - Articles R 6352-1 à R. 6352-15 du code du travail**

### **A) RYTHMES**

Les heures de cours pour chaque formation seront données par le formateur à chaque entrée en stage et pourront être modifiées selon les besoins. La présence des élèves en cours est obligatoire. Chaque demi-journée de travail aura une pause de 15 minutes chacune. Pendant les pauses, les élèves ne sont pas autorisés à quitter le site de formation.

### **B) RESPECT DU TRAVAIL DES AUTRES ELEVES**

En cours, le travail n'est efficace que dans le silence. Pas de déplacement pendant les cours.

### **C) ASSIDUITE ET EXACTITUDE**

L'élève est soumis aux horaires définis par l'emploi du temps de l'établissement (collectif ou individuel). L'assiduité est exigée pour tous les cours pendant toute la durée de la formation. Des absences répétées annulent la garantie pour les formations permis Poids Lourds.

### **D) SUIVI DU TRAVAIL**

L'élève a le droit à des informations précises et régulières sur sa progression. Les observations et les notes lui sont communiquées par ses formateurs. Il est responsable de leur transcription sur son carnet de formation et doit permettre la circulation des informations entre les différents formateurs.

### **E) RETARDS OU ABSENCES**

Chaque retard doit faire l'objet d'un bulletin de retard émis par le formateur lors de l'entrée en cours. 2 retards ou absences font l'objet d'un avertissement avec une copie envoyée à votre employeur et/ou financeur(s) du stage. Le 2<sup>ème</sup> avertissement entraîne le renvoi.

## F) TENUE

Elle doit être décente, les vêtements doivent être appropriés aux enseignements et activités dispensés. Vêtements et accessoires de sécurité sont obligatoires suivant la nature de l'enseignement.

## G) ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

Le cadre de vie contribuant à l'épanouissement et à la réussite de chacun, il convient de respecter les locaux et le matériel et les dépendances.

Il est strictement interdit d'introduire et de consommer de l'alcool dans les locaux ainsi que sur les sites d'exercice, de fumer dans l'ensemble des locaux et véhicules du Centre de Formation Malus, de consommer des boissons et prendre ses repas dans les salles de cours, d'amener des cafetières.

Chaque portable des élèves devra être éteint pendant les cours.

## H) SECURITE DES ELEVES ET DE LEURS BIENS

Le centre de formation n'est pas responsable des vols et des dégradations des objets, des valeurs, des véhicules, ...

La circulation des engins à deux roues, à quatre roues est strictement interdit sur les pistes, seulement pour se garer à l'endroit réservé suivant les instructions des formateurs. En cas d'accident, les règles élémentaires de secourisme seront respectées (Protéger, Alerter, Secourir). Pour l'accès et la sortie de la piste située ruelle des Gâts, la vitesse est limitée à 30 km/h.

## I) PARTICIPATION DES ELEVES A LA VIE DU CENTRE DE FORMATION

Le délégué et le sous-délégué sont élus selon les modalités fixées à l'article R 6352-11 du code du travail. Ils sont les porte-parole reconnus du groupe auprès des formateurs et de la direction. Il communique à leurs camarades les informations dont ils disposent :

- les modalités générales de l'organisation du travail des élèves
- tenir la feuille de présence et des absences
- respecter les décisions du responsable pédagogique

## J) SANCTIONS - ARTICLES R 6352-3 À R. 6352-8 DU CODE DU TRAVAIL

Les manquements des élèves à leurs responsabilités entraîneront, selon la gravité :

- l'avertissement
- la réparation s'il y a eu des dommages matériels
- la facturation concernant les réparations ou remplacement du matériel

Le manquement grave au règlement intérieur peut entraîner l'exclusion temporaire ou définitive du centre de formation.

## K) ENGAGEMENT DU STAGIAIRE

Le stagiaire s'engage à donner sa situation professionnelle à la fin de sa formation, à 3 mois et à 6 mois.



### AUTO-ÉCOLE MARRONNIERS

23 rue de Sarrebourg  
18000 Bourges

☎ 02 48 20 02 69



### AUTO-ÉCOLE BAFFIER

135 rue Jean Baffier  
18000 Bourges

☎ 02 36 24 80 74



### BOURGES

ZAC de Beaulieu  
Rue Louis Béchereau  
18000 Bourges

☎ 02 48 21 12 93



### CHÂTEAUROUX

ZAC de Grandéols  
740 rue Louis Malbête  
36130 Déols

☎ 02 54 22 23 33



### ORLÉANS

ZA des Pierrelets  
35 av. des Pierrelets  
45380 Chaingy

☎ 02 38 84 44 44



## Votre centre de formation

### Site de formation et conditions de formation

#### SITES DE FORMATIONS

---

Des locaux modernes et cohérents avec l'activité, chaque bâtiment correspond aux formations y étant dispensées : locaux climatisés avec des salles détente permettant aux stagiaires de déjeuner sur place lors des pauses repas mais également d'y prendre des collations avec la mise à disposition de distributeurs. CFP MALUS, c'est la mise à disposition pour les élèves des meilleurs moyens techniques et matériels pour la réussite de chaque formation. Les locaux sont régulièrement contrôlés afin de correspondre aux attentes de chacun.

CFP MALUS ce sont également des locaux et une flotte de véhicules récents équipés des dernières technologies de conduite et adaptés à chaque formation.

14 pistes privées sont disponibles pour l'entraînement de permis groupe lourd ou auto-école. Des terrains exclusivement réservés aux formations de travaux publics, des grands entrepôts de formation équipés pour les formations cariste, nacelle, grue et préparateur de commandes.

#### VOS CONDITIONS DE FORMATION

---

➤ Stationnement

Un parking gratuit est mis à disposition incluant des places dédiées aux personnes à mobilité réduite.

➤ Restauration

Le centre comprend une salle détente avec la possibilité de réchauffer votre repas sur place ainsi que de prendre votre pause déjeuner.

➤ Services de proximité

Bourges



Déols



Chaingy



## Absences et retards

### ABSENCES ET RETARDS

---

Pour le respect de tous, merci de prévenir de votre retard ou de votre absence votre conseiller en formation.

Avant de reprendre votre formation, un bon est à remplir auprès de votre formateur.

Toute absence doit être justifiée. Quelle qu'en soit la cause, vous devez transmettre un justificatif d'absence dans un délais de 48 Heures.

Tout retard ou absence multiplié seront automatiquement communiqués à votre employeur ou à France Travail et pourra donner lieu à un avertissement ou l'exclusion de la formation.

Nous vous rappelons que dans le cadre de nos formations, le nombre d'heures à effectuer prévu par la réglementation et la convention devra être réalisé afin de pouvoir valider votre parcours

## Suivi du stagiaire

Afin de valider la formation, le stagiaire se doit de signer les feuilles d'émargements à sa charge.

La qualité et la satisfaction des stagiaires étant au cœur de nos priorités, un questionnaire de satisfaction vous sera remis en fin de formation. Si vous souhaitez nous remonter un axe d'amélioration ou une difficulté rencontrée n'hésitez pas à contacter un membre de la direction.

## Accueil des personnes en situation de handicap

CFP MALUS s'engage à l'inclusion de toutes les personnes en situation de handicap.

Si vous souhaitez nous informer d'un handicap ou d'une adaptation nécessaire pour le bon déroulement de votre formation, notre référent handicap est disponible avant et pendant la formation afin de répondre à vos interrogations et vous permettre l'accès à une formation adaptée.

**Déborah DINOCHÉAU**

**06 49 56 89 89**

**[deborah.dinocheau@malus-formation.fr](mailto:deborah.dinocheau@malus-formation.fr)**

L'ensemble de notre équipe est mobilisé et formé pour la détection du handicap et l'adaptation de chaque formation.

Certaines formations sont soumises à une visite médicale des permis de conduire, il est nécessaire de nous la transmettre avant l'entrée en formation afin de pouvoir vous proposer les aménagements nécessaires.



# CFP MALUS



Suivez notre actualité sur les réseaux sociaux

